

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

L'an deux mil dix-sept, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, et Mmes Martin et Pétard

Absents : Mmes Delecroix et Senant

Excusés : Mmes Tartière et Mr Trapenard

Pouvoir : Mme Tartière à Mme Pétard et Mr Trapenard à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 7

**Date de convocation :** 06/01/2017

**Date d'affichage :** 17/01/2017

M. Deschamps demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

**- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. Deschamps rappelle que cette commission est très importante car elle prépare les décisions d'attributions compensatrices dans la Communauté de Communes.

Ainsi, suite à l'installation de la nouvelle intercommunalité de St Pourçain, Sioule, Limagne, le 12 janvier dernier, un représentant doit être désigné dans chaque commune pour siéger à la CLECT.

Ayant déjà occupé cette fonction au sein de la précédent Communauté de Communes, M. Deschamps propose sa candidature.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la candidature de M. Deschamps.

**- Désignation d'un nouveau membre au Centre Social Rural**

M. Deschamps indique que, suite au désistement de Mme Senant, il est nécessaire de nommer un nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Rural d'Ebreuil.

Mmes Martin et Pétard proposent leur candidature à ce poste.

Vote : Le Conseil Municipal nomme alors Mme Pétard titulaire et Mme Martin suppléante.

**- Biens sectionnaux de Chalouze**

M. Deschamps indique que, suite au décès de M. Chapuzet en novembre dernier, il est nécessaire de réaffecter la partie de la parcelle AN 72 que celui-ci exploitait.

Il fait part de deux candidatures : celle de M. Gilles Trapenard et celle de M. Yannick Bardet. Tous deux remplissent les conditions mais M. Trapenard, qui ne possède pas de sectionnaux dans le hameau, semble être, en toute logique, prioritaire.

Vote : le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'attribuer la partie de parcelle AN 72 à

M. Gilles Trapenard (4 pour et 2 abstentions : Mrs Claisse et Jacquart)

### **- Restaurant communal : liquidation de la SAS Roumeau**

M. Deschamps indique que, suite aux différentes procédures pour impayés lancées contre la SAS Roumeau, une issue va enfin être trouvée puisque celle-ci a fait part, dans une lettre du 19 décembre, de son souhait de procéder à un dépôt de bilan avec liquidation judiciaire.

Conscients des dettes restants à recouvrer (7 913,15 €), ses gérants ont alors fait la proposition suivante à la commune : reprise de matériel et de mobilier pour un montant quasi équivalent à celui de leurs impayés (7 800 €).

M. Deschamps explique que, comptablement, cette opération devrait se concrétiser par un mandat pour le règlement de la facture correspondante puis par un titre équivalent à la réduction de 200 € de loyer par mois pendant 2 ans.

Mme Pétard souhaiterait que la mairie s'assure que les fournisseurs des biens cédés à la commune soient tous payés. M. Claisse indique que ceci ne présente aucune importance car c'est le liquidateur qui va régler l'ensemble des dettes de la société.

M. Deschamps explique, en revanche, qu'il n'ait pas possible de rechercher de nouveaux gérants tant que le liquidateur ne sera pas intervenu.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la SAS Roumeau

M. Deschamps précise que, pour les prochains gérants, il serait prudent de prévoir la signature d'un bail précaire d'un an avant de signer un bail commercial.

### **- Épicerie multi services**

M. Deschamps fait part du travail continu qu'il a entrepris avec M. Claisse pour la recherche d'un candidat sérieux à la reprise de l'épicerie communale.

Il explique être en correspondance, depuis deux mois, avec une candidate originaire de Bretagne qui a déjà tenu un commerce du même type au sein d'un camping. Son mari est adjoint technique territorial ce qui donne, à ce couple, un profil intéressant. Ce dernier est d'ailleurs à la recherche d'un emploi dans l'Allier pour pouvoir bénéficier d'une mutation : il est convoqué en début de semaine prochaine aux services de l'équipement du Département pour un poste dans un CTER. Ils profiteront du déplacement pour visiter les locaux du commerce ainsi qu'un logement disponible à proximité.

M. Deschamps indique avoir réfléchi à une éventuelle diversification d'activité : la fabrication de plats chauds sur place, le dépôt et la revente de tabac, la vente de jeux de grattage, relais colis, ...

Il estime également que le loyer reste cher, notamment par rapport à la rentabilité de l'épicerie et au loyer du restaurant. Il serait mieux, selon lui, que l'épicerie fonctionne avec un loyer diminué de moitié, de façon à couvrir les charges fixes, plutôt que de la laisser fermée, et ceci dans l'intérêt de tous les habitants de la commune. Actuellement de 306 € HT, Mmes Martin et Pétard opteraient davantage pour un loyer à 200 €. M. Claisse indique qu'il serait également possible de débiter par un bail précaire ; mais dans l'ensemble, la proposition est bien acceptée.

Arrivée de M. Desplanches et départ de Mme Martin.

### **- Nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP**

M. Deschamps rappelle qu'un nouveau régime simplifiant le paysage indemnitaire des agents des collectivités territoriales doit être mis en place en 2017 (*cf. séance du 16 décembre 2016*).

Cette réforme ne modifiera pas la masse salariale mais permettra de valoriser, d'une part, l'expérience

professionnelle des agents (Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise - IFSE), et d'autre part, leur valeur professionnelle et leur investissement (Complément Indemnitaire Annuel – CIA).  
Le Conseil Municipal est alors tenu d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP sera attribué aux agents titulaire, stagiaires, contractuels et vacataires de droit public exerçant des fonctions du cadre d'emplois concerné. Les grades concernés seront ceux figurant au tableau des effectifs, soit les adjoints administratifs et les ATSEM. Les adjoints techniques ne sont, pour l'instant, pas concernés.

L'IFSE tiendra compte de la mission de coordination entre les agents et les élus, de la diversité des tâches et des domaines de compétences et du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (responsabilités financières, conseil municipal, élections).

M. Deschamps propose alors de fixer les groupes de fonctions et de déterminer les montants maximums annuels par grade, tels qu'ils sont prévus par les textes :

<b>Groupes</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montants annuels maximums de l'IFSE</b>
Groupe 1	Adjoints administratifs faisant fonction de secrétaire de mairie	11 340 €
Groupe 2	ATSEM et autres	10 800 €

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle et, par conséquent, des critères suivants : responsabilité, coordination et diversité. Elle sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail. Elle sera toutefois maintenue en cas de congés de maladie ordinaire plein ou demi traitement, de congé maternité et de congés annuels.

Le CIA sera quant à lui déterminé par les critères suivants : état d'esprit, souplesse d'horaire et manière de servir.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés, toujours en fonction des textes, comme suit :

<b>Groupes</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montants annuels maximums du CIA</b>
Groupe 1	Adjoints administratifs faisant fonction de secrétaire de mairie	1 260 €
Groupe 2	ATSEM et autres	1 200 €

Le CIA sera versé annuellement et proratisé en fonction du temps de travail. Il sera toutefois maintenu en cas de congés de maladie ordinaire plein ou demi traitement, de congé maternité et de congés annuels.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP dans les conditions fixées ci-dessus.

#### **- Investissements subventionnés**

M. Deschamps fait part du programme des investissements 2017 pouvant faire l'objet d'une subvention :

*> deuxième et dernière tranche des travaux de réhabilitation de la mairie*

Ces travaux comprennent les enduits du pignon et du bâtiment annexe, le remplacement des portes de ce même bâtiment et l'arasement des cheminées du bâtiment principal pour un coût total prévisionnel de 12 367 € HT. Cette opération pourrait bénéficier de la DETR à hauteur de 35 %, soit 4 328 € HT, et du dispositif de soutien du Département à hauteur de 50 %, plafonné à 10 000 €, soit 5 000 € HT. L'autofinancement de la commune resterait ainsi à 3 039 € HT.

Vote : l'ensemble des membres présents décide, à l'unanimité, d'arrêter ce projet, de l'inscrire au budget 2017 et de solliciter les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

> voirie

Vu le retard pris depuis plusieurs années dans l'entretien de la voirie et vu l'opportunité de bénéficier, en 2017, du soutien du Conseil Départemental à hauteur de 30 %, M. Deschamps propose de procéder à la réfection des chemins suivants au vu de leur état de dégradation :

- Chemin du Gros Boënat sur 1 100 m
- Chemin des Fougères sur 400 m
- Chemin du cimetière

Ce programme de travaux représenterait un coût de 35 209 € en faisant appel aux services de l'entreprise Semonsat, entreprise la mieux disante. La commune pourrait prétendre à une subvention du Département pour un montant de 10 563 € HT.

Vote : le Conseil Municipal adopte ce programme, à l'unanimité, et sollicite une subvention au titre du dispositif de soutien du Conseil Départemental.

#### **- Autres investissements**

M. Deschamps rappelle les autres investissements prévus pour 2017 :

- installation de panneaux d'affichage (565 € HT)
- remplacement des rideaux de l'école, du Jardin d'Enfants et de la cantine (4 987 € HT)
- remise en état de la sapinière située sur la route de Sussat : giro broyage (3 276 € TTC)

La replantation serait effectuée dans un deuxième temps.

M. Claisse demande si le remplacement du véhicule de la commune peut être envisagé cette année car, au vu de son état, celui-ci devient dangereux pour la personne qui l'utilise. M. Deschamps estime que cette dépense pourrait plutôt être réalisée en 2018 d'autant que le véhicule vient de passer au contrôle technique sans encombre.

#### **- Mesure de réception de la téléphonie mobile**

M. Claisse indique que des relevés ont été réalisés par les services de la Préfecture le 22 décembre dernier afin de savoir si la commune de Lalizolle pouvait être classée en zone blanche.

Pour cela, un protocole national, consistant à tester la réception de la téléphonie mobile dans un périmètre de 500 m autour du bourg centre, a été suivi. Si l'un des 4 opérateurs passe à chaque point lors de ce test, la commune ne peut être classée en zone blanche, ce qui a été malheureusement le cas.

Les résultats précisent, d'ailleurs, que c'est SFR et Bouygues Telecom qui passent le mieux sur Lalizolle.

Bien que les techniciens aient estimé que ce protocole était obsolète, il n'a pas été possible de prendre en compte le hameau de Boënat. Ceux-ci ont toutefois proposé d'adresser un courrier à la Préfecture.

M. Claisse établira, au préalable, un questionnaire afin de récupérer un maximum d'informations auprès des habitants notamment pour connaître les difficultés de chacun en matière de téléphonie mobile et d'accès Internet.

## - Questions diverses

> *Stéphane Ribeyron*

M. Deschamps indique qu'une nouvelle expertise va être réalisée par l'assurance du personnel de la commune. En parallèle, M. Ribeyron doit rencontrer son chirurgien courant janvier pour connaître la date de sa prochaine intervention.

> *Trail Natura Sioule*

M. Deschamps fait part de la demande de l'Office du Tourisme qui souhaite obtenir des lots pour l'organisation du prochain Trail Natura Sioule. Il est proposé d'offrir 6 paniers garnis d'un coût modeste mais qui marque un geste de bonne volonté de la commune.

> *révision des listes électorales*

M. Deschamps indique que la première réunion de révision des listes électorales s'est tenue le 9 janvier dernier. Il s'avère que 32 personnes supplémentaires se sont inscrites depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, ce qui porte le nombre d'électeurs à 317 (contre 298 en 2015).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.